



Mercredi 6 novembre 2024

Collecte des cartons à Samoëns

Arrêt de la collecte au centre technique municipal, et installation d'un compacteur sur la route du Nant d'Ant

A partir du mardi 12 novembre, les usagers - particuliers et professionnels - qui avaient l'habitude de déposer leurs cartons au centre technique municipal (CTM) de Samoëns, devront désormais se rendre à proximité des conteneurs aériens de la route du Nant d'Ant, sur la rive gauche du Clévieux (à proximité de la fruitière).

Pour cela, des bennes à cartons sont installées temporairement par la Communauté de Communes, dans l'attente de la mise en place définitive d'un compacteur à cartons. Ce nouvel équipement, identique à celui installé au Praz de Lys en début d'année, sera accessible 7 jours/7, 24 heures/24 et utilisable en totale autonomie.

Pour la collectivité, un compacteur à cartons « permet de réduire l'empreinte carbone en diminuant le nombre de rotations nécessaires à l'évacuation des cartons, mais aussi de réduire considérablement le coût du transport », précise Régis Forestier, vice-président de la Communauté de Communes en charge de la gestion des déchets. « Habituellement, une benne à cartons est pleine avec seulement 600 kg de matière. Aujourd'hui, grâce au compactage, on atteint facilement 2,5 tonnes de cartons pour une benne pleine ».

Une « double collecte » jusqu'à début décembre pour habituer les usagers

A Samoëns, « la Communauté de Communes collecte jusqu'à 72 tonnes de cartons par an, ce qui est loin d'être anecdotique. C'est pourquoi, la réussite de cette initiative dépend largement de l'implication des particuliers, habitants et vacanciers, et des professionnels du territoire. La propreté, c'est la collectivité. Le civisme, ce sont les usagers ! », résume le vice-président.

C'est notamment pour cela, « permettre aux usagers de s'habituer au nouveau lieu de collecte », que la Communauté de Communes envisage une transition en douceur. Ainsi, **entre le mardi 12 novembre et le dimanche 1^{er} décembre, une double collecte est mise en place :**

- l'une au centre technique municipal comme habituellement,
- l'autre aux bennes à cartons de la route du Nant d'Ant.

Attention : à partir du lundi 2 décembre, le dépôt de cartons au centre technique municipal ne sera plus possible. Les usagers devront déposer leurs cartons aux bennes de la route du Nant d'Ant, sur la rive gauche du Clévieux, puis au compacteur une fois celui-ci installé.



LIEUX DE COLLECTE DES CARTONS À SAMOËNS

À PARTIR DU
MARDI 12 NOVEMBRE 2024

À PARTIR DU
LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024

Collecte des cartons
uniquement au centre technique
municipal de Samoëns

Collecte des cartons **uniquement** aux bennes
à cartons de la route du Nant d'Ant, en rive gauche
du Clévieux, puis au compacteur par la suite.

PÉRIODE DE TRANSITION, AVEC DOUBLE COLLECTE

- l'une au centre technique
municipal de Samoëns,
- l'autre aux bennes à cartons
situées sur la route du Nant d'Ant,
en rive gauche du Clévieux.



Il est aussi possible de déposer ses cartons à la déchèterie
des Montagnes du Giffre située à Taninges. Pour les particuliers
ou les professionnels, un badge est nécessaire pour accéder à la
déchèterie (informations sur www.montagnesdugiffre.fr).

Carte et informations sur le futur compacteur
PAGE SUIVANTE



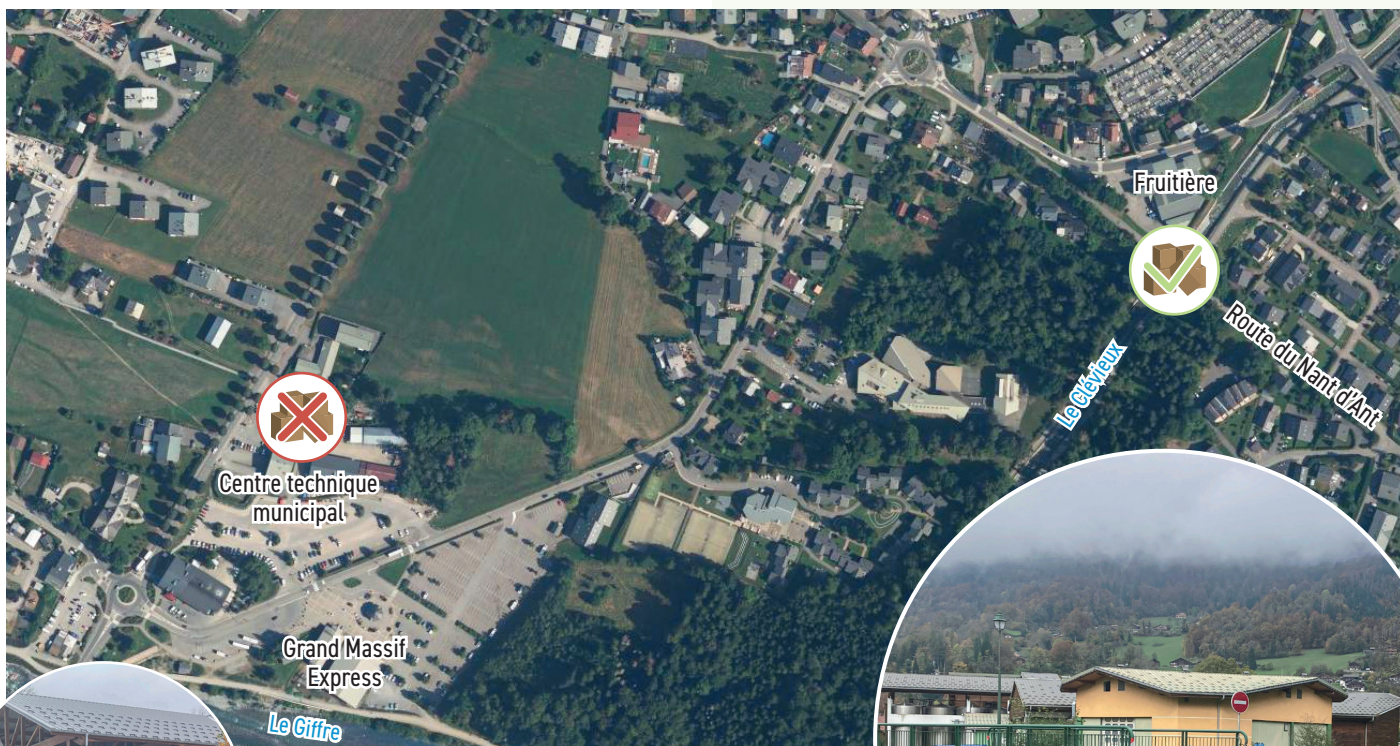
Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/



ANCIEN LIEU

de collecte des cartons à Samoëns

⚠ Fermé définitivement à partir du 2 décembre 2024.



NOUVEAU LIEU

de collecte des cartons à Samoëns
à partir du 12 novembre 2024.

D'abord dans des bennes cartons,
puis dans un compacteur par la suite.

→ Pour **tous les usagers**, particuliers et professionnels.



Compacteur installé au Praz de Lys début 2024

Une fois le compacteur à cartons installé à Samoëns par la société Excoffier, ce nouvel équipement sera accessible **7 jours/7, 24 heures/24** et utilisable en totale autonomie.

Si les consignes d'utilisation sont affichées sur place, il est utile de rappeler le fonctionnement de cet équipement :

1. Je dépose mes cartons pliés dans le compacteur par la trappe d'introduction.
2. J'appuie sur le bouton vert « START » du boîtier de commande pour démarrer le cycle de compaction.



Il est interdit :

- d'introduire d'autres déchets que des cartons pliés,
- d'introduire des cartons lors du cycle de compaction,
- d'utiliser d'autres commandes que le bouton « START »,
- de déposer des cartons au pied du compacteur.

Des boutons « rouges » d'arrêt d'urgence sont disponibles sur les côtés du compacteur. A utiliser seulement en cas d'urgence !



+ INFOS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

→ 04 50 47 62 00

→ dechets@montagnesdugiffre.fr



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

